



# RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

**Les résidus domestiques dangereux (RDD) ne doivent pas être mis dans vos bacs roulants résidentiels!**



Les Écocentres et les dépôts municipaux sont les deux seuls endroits où il est possible de vous départir de vos résidus domestiques dangereux. Le service est offert gratuitement à tous les citoyens de la MRC de Charlevoix.

## Résidus domestiques dangereux



- ◆ Peinture;
- ◆ Huile à moteur et à friture (incluant les contenants et les filtres);
- ◆ Fluocompactes;
- ◆ Piles;
- ◆ Autres : solvant, aérosols, propane, combustible à fondue, cires, colles, butane, etc.

MRC de Charlevoix : 4, place de l'Église, Baie-Saint-Paul, G3Z 1T2

Téléphone : (418) 435-2639, poste 6012 Courriel : [gmr@mrccharlevoix.ca](mailto:gmr@mrccharlevoix.ca) Site Internet : [www.mrccharlevoix.ca](http://www.mrccharlevoix.ca)